

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_030-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 juin 2023
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 030	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte – rendu du Conseil communautaire du 4 avril 2023.	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 4 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 4 avril 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_031-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 juin 2023
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 031	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusées avec pouvoir 1 excusée 2 absents</p> <p>Nombre de votants : 24</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr</p> <p><u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier)</p> <p><u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin</p> <p><u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023</p>	
<p><u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre des DPU urbain et ZAD</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep</p>

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

PIERRES INVESTISSEMENT	12 Quai Jobez	Morez	1 Immeuble + parking	libre à la vente
Monsieur MARQUES Laurent	10 Impasse Constantin	Morbier	1 maison	libre à la vente
Madame POUDROUX Huguette	14 Rue de l'Industrie	Morez	1 atelier	libre à la vente
Monsieur KORBA Grégoire	23 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
Madame RENAUD Michelle	1 Rue de la Traversière	Morez	1 garage	libre à la vente
Monsieur NGUYEN-THEM	3 et 5 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement	libre à la vente
Madame BAILLY-MASSON Monique	27 Quai Aimé Lamy	Morez	1 local	libre à la vente
Monsieur FOUHALI Saïd et Madame KOB Khedidja	11 Avenue Charles de Gaulle	Morez	1 maison	libre à la vente
Madame UZON-TATI Elodie	165 rue de République	Morez	2 appartements	libre à la vente
Monsieur BENDAHI Rikki	23 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	33 Rue de la République	Morez	1 jardin	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	33 Rue de la République	Morez	1 jardin	libre à la vente
Monsieur ARNAL Jacques et Madame ADRIAN Violette	33 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 jardin	libre à la vente
Monsieur LABOURIER Jean-Louis	16 Rue Pasteur	Morez	1 maison	libre à la vente
Madame PAGET Evelyne	73 rue de la République	Morez	1 entrepôt + 1 grenier + 1 dégagement	libre à la vente
Madame LARGER Armelle et Monsieur LARGER	7 Rue des Salitons	Morbier	1 maison	libre à la vente
LA CROCHERE - M. BUFFARD François Michel	28 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement + 1 garage	libre à la vente
Syndicat des Copropriétaires	62 Rue Victor Considérant	Morez	comble	libre à la vente
Madame FERIOT anne-Marie et Monsieur FERIOT	1 Rue Hyacinthe Cazeaux	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
Monsieur THEVENIN Franck	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame CAMELIN Jeannine et Monsieur DUPUIS	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Monsieur CAMELIN Joël	5 Rue des Tillettes	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Le Service des Domaines	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Monsieur JAQUET Nicolas	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame VANDELLE Suzanne	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame GUY Simone	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame VINCENT Camille	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame Gros Corine	Lieu Dit "Derrière Chez Lami"	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Residentiel	5 Rue des Tillettes	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Madame NOCTURE Dominique	Sur le Cretet	Bellefontaine	1 terrain	libre à la vente
Monsieur JOBEZ Christian	Sur le Cretet	Bellefontaine	1 terrain	libre à la vente
Madame NUNES Annabelle et Monsieur FERNANDES	24 Rue René Lorin	Morbier	1 maison	libre à la vente
Monsieur BOUZIANE Hamza et Madame GAILA Safia	7 rue Emile Zola	Morez	1 appartement+1 garage+ 1 cave+1 grenier	libre à la vente
Monsieur JACQUIN Bernard et Aimée	1 Rue de la Traversière	Morez	1 appartement+1 garage +1 cave	libre à la vente
Madame ROCHE Flavie	42 Quai Jobez	Morez	1 Immeuble	libre à la vente
Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble	165 Rue de la République	Morez	1 WC	libre à la vente
Madame OMAR AMIN Faduma et Monsieur PUYFAGES	275 Rue Bourgeat d'Aval	Morez	1 maison	libre à la vente
Monsieur MONNERON Thierry	Quai Jobez	Morez	1 garage	libre à la vente
Madame PERRAD A LA GENA Perrine et Monsieur	27 Rue René Lorin	Morbier	1 maison	libre à la vente
Monsieur MAZARD Jean-Jacques et Madame THIELY	15 Rue des Bruyères	Morbier	1 maison	libre à la vente
La Commune Longchaumois	La Pala Lotissement	Longchaumois	1 terrain	libre à la vente

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_031-DE



Monsieur GALLET Arthur	4 Rue Waldimir Gagneur	Morez	1 appartement + 1 garage	libre à la vente
Monsieur LAMBERT Roland et Madame CAMELIN Annie	1 Rue Victor Poupin	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente
Madame PROST Madeleine	Sur le Bechet	Morez	1 terrain	libre à la vente
Monsieur RAMIREZ Pascal et Madame BARBAUD	Chez Bazin	Bellefontaine	1 terrain	libre à la vente
IMMODP	139 Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
Monsieur SCHAD Thibault	7 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Monsieur VUILLERME René et Madame MOREL	Au Dessus des Mayets à Mor	Morbier	1 terrain	libre à la vente
Monsieur LARGER Benjamin et Madame LARGER	7 Rue des Salitons	Morbier	1 maison	libre à la vente
Caisse de Crédit Mutuel de Champagnole-Morez-Les	3 Chemin de la Garde	Morez	1 maison	libre à la vente
Madame DA SILVA Armurida et Monsieur DOMINGUES	43 Rue de la République	Morez	1 maison	libre à la vente
Monsieur MODOUX Denis	49 Rue de la République	Morez	1 appartement	libre à la vente
Monsieur ALVES BATISTA Henrique et Madame DO	230-232 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente
Monsieur SALHI Hervé	1 Impasse des sorbiers	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-JURA
ARCADE**

**112, rue de la République
39400 Morez**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_032-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 juin 2023
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 032	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Compte-Rendu de délégation de signatures – Accord-cadre de fourniture et livraison de sel de déneigement	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Conformément aux articles L 5211-09 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le président expose :

Le précédent marché de fourniture et livraison de sel de déneigement prenant fin en ce début d'année 2023, il était nécessaire de passer un nouveau marché.

Après consultation, l'accord-cadre a été attribué à la société Rock SAS

L'accord-cadre a débuté le 28 avril 2023, pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Le Conseil communautaire PREND NOTE de l'attribution de l'accord-cadre.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHEE le 24/07/2023

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 juin 2023
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2020 / 033	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre de contrats – Contrat de location avec M. Quentin Galinier	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Conformément aux articles L 5211-09 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation suivante
« Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans »

Le président expose :

Monsieur Quentin GALINIER doit effectuer son internat en médecine de 6 mois au sein de la Maison de Santé (auprès de la société des médecins).

Considérant, d'une part, que l'intercommunalité est propriétaire de 2 studios au rez-de-chaussée dudit bâtiment, studios qui doivent normalement permettre aux médecins de loger dans le bâtiment en semaine, et, d'autre part, que le logement occupé précédemment par Madame Gillet est vacant, il a été proposé à Monsieur GALINIER de louer ce studio pendant toute la durée de son internat.

Un contrat de location a donc été passé avec ce dernier pour la période allant du 24/04/2023 au 31/10/2023 et un loyer mensuel de 202,25 € HT, auquel s'ajoutent 33,00 € HT de charges locatives.

Le Conseil communautaire PREND ACTE du contrat de location conclu.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHE le 24/07/2023

Pour extrait certifié conforme,
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_034-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 juin 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 034	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Médiathèque	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs de la Médiathèque,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

MEDIATHEQUE	Tarifs au 01/07/2023	
	Arcade	Extérieurs
ABONNEMENTS : Imprimés, multimédias et ressources numériques Jumel		
ADULTES	15,00 €	72,00 €
TARIFS REDUITS : étudiants, demandeurs d'emploi, membres du COS (Arcade et extérieurs), AAH, CADA	5,00 €	
ENFANTS – 18 ans	5,00 €	50,00 €
ENFANTS -18 ans (Saint-Laurent-en-Grandvaux)		35€ ou 30€ avec la Carte jeunes
CARTES JEUNES - de 18 ans et TARIFS REDUITS	Réduction de 5 € = 0€ Enfants de moins de 18 ans + Tarifs réduits (étudiants, demandeurs d'emploi, AAH...) jusqu'à 30 ans	Réduction de 5 € = 45€ pour les enfants de moins de 18ans
CARTES JEUNES pour adultes de 18 à 30 ans	Réduction 5€ = 10 €	Réduction 5 € = 67€
CARTE VACANCES (imprimés et multimédia) valide 2 mois	15€ et caution	



GROUPE COLLECTIVITES		
ECOLES	Gratuit	
FAMILLES (parents + enfants -18 ans)	25,00 €	122,00 €
PRESTATIONS SUR SITE		
Photocopie, la page A4	0,40€ couleur et 0,20€ noir & blanc	
Impression, la page A4	0,40€ couleur et 0,20€ noir & blanc	
Photocopie, la page A3	0,80€ couleur et 0,40€ noir & blanc	
Impression, la page A3	0,80€ couleur et 0,40€ noir & blanc	
Remplacement carte perdue	5€/ Carte	
Remplacement des documents détériorés ou perdus	Facturation au tarif actuel des fournisseurs de la médiathèque, incluant les droits de prêts pour les DVD	
CHEQUES DE CAUTION		
Carte Vacances	Chèque 100€	

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
 Signé électroniquement par
 Le Président,
 Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_035-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 juin 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 035	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Ecole de musique	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs de l'Ecole de musique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

ECOLE DE MUSIQUE	Tarifs au 01/07/2023	
	Arcade	Extérieurs
FORMATION MUSICALE ENFANTS		
Trimestre	74.00€	
Année Scolaire	222.00 €	
FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE ENFANTS		
Trimestre	112.00 €	
Année Scolaire	338.00 €	
FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE et ORCHESTRE ENFANTS		
Trimestre	89.00€	
Année Scolaire	267.00 €	
FORMATION MUSICALE et/ou INSTRUMENTALE ADULTES		
Trimestre	164.00 €	
Année Scolaire	494.00 €	
FORMATION INSTRUMENTALE et ORCHESTRE ADULTES		
Trimestre	70.00 €	
Année Scolaire	210.00 €	
FORMATION MUSICALE et APPRENTISSAGE DE 2 INSTRUMENTS ENFANTS		
Trimestre	179.00 €	
Année Scolaire	538.00 €	
FORMATION MUSICALE et APPRENTISSAGE DE 2 INSTRUMENTS et ORCHESTRE ENFANTS		
Trimestre	143.00 €	
Année Scolaire	431.00 €	

TARIFS EXTERIEURS - individuel instrument + solfège		
Cycle 1 = 30 min de cours hebdomadaire		1057.00 €
Cycle 2 = 45 min de cours hebdomadaire		1586.00 €
Cycle 3 = 45 min de cours hebdomadaire		1586.00 €
3ème inscription : présence d'un adulte dans la composition		494.00€
3ème inscription : inscription uniquement d'enfants		338.00€
MUSIQUE D'ENSEMBLE		
ATELIER ADULTES GUITARE ET CHANSON		
Année Scolaire	102.00 €	207.00 €
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ADULTES		
Année Scolaire	72.00 €	
ATELIER RYTHMIQUE BATUCADA		
Année Scolaire	75.00 €	
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ENFANTS		
Année Scolaire	69.00 €	
CARTES JEUNES		
REMISE	50 % 1ère année	Aucune
FRAIS D'INSCRIPTION		
Année Scolaire	26,00	
LOCATION INSTRUMENTS ET DIVERS MATERIEL		
Location d'instruments par an	192,00 €	
Sonorisation	19.00 €/jour	
Autre instrument	16.00 €/jour	
Location grand timbale 1	22.00 €/jour	
Location petite timbale 5	22.00 €/jour	

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
 Signé électroniquement par
 Le Président,
 Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_036-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 juin 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023/036	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absent</u> : Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absent	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Location salles et installations	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs pour la location des salles et installations d'Arcade,

Locations salles et installations		Tarifs au 01/07/2023	
ARTICLE	OBSERVATIONS		
LOCATIONS DIVERSES			
Stades ou vestiaires / jour	Particuliers ou Association	120,00 €	
Location gymnases (activités sportives)	Hors associations sportives du territoire	120,00 €	
Location mur escalade (Gymnase de l'Hôtel de Ville de Morez)	Hors Jura Vertical	8,00 € par personne/demi-journée	
Location Dojo	Hors associations sportives du territoire	54,00 €/demi- journée	
Location PTA (Plateau Techn Athlé)	Hors associations sportives du territoire	50,00 €/demi- journée	
Utilisation Parking La Doye - jour	Redevance	100,00 € / Jour	
SALLE MULTI-ACTIVITE			
		Associations Arcadiennes	Extérieurs
Location	Par jour - de 8h à 8h le lendemain	375,00 €	540,00 €
Caution	Par chèque	350,00 €	350,00 €
Mobilier dégradé ou volé	Facturation selon remplacement à l'identique		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_037-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 037	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Transport à la demande	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de fixer les différents tarifs pour le transport à la demande,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

TRANSPORTS	Tarif au 01/07/2023
Transport à la Demande	2,50 € l'unité - 16,00 € les 10

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_038-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 038	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs - Office de tourisme	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de procéder à un ajustement des tarifications de l'Office de tourisme,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

OFFICE DU TOURISME	Tarifs au 01/07/2023
CARTOGUIDE / TOPOGUIDE	
Cartoguide Randonnée avec Grandvallière Individuel	7.00 €
Cartoguide Randonnée avec Grandvallière Revendeur	6.00 €
Carte Randonnée du PNR	8.00 €
Fiches Sentiers de Randonnée Individuel	0€60 la fiche
Fiches Sentiers de Randonnée Revendeur	0€50 la fiche
Fiches Balade en poussette	0€60 le livret
Fiches Balade en poussette Revendeur	0€50 le livret
Fiches Sentiers de VTT Individuel	0€60 la fiche
Fiches Sentiers de VTT Revendeur	0€50 la fiche
Fiches exercices ludiques enfants (parcours Randoland)	0,60 € la fiche et 1€ les 2 ou 4
Topoguide VTT Jura	19.95 €
Topoguide "Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura à pied"	14.70 €
Topoguide "Le Jura... à pied"	15.40 €
Topoguide "L'échappée Jurassienne"	14.90 €
Topoguide des Sentiers du Patrimoine	15.40 €
carte GTJ des pistes ski et raquettes des Montagnes du Jura	12.00 €
carte IGN les Grandes Traversées du Jura	8.95 €
Cartoguide "Le Jura à Vélo"	6.00 €

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023



ID : 039-243900479-20230627-2023_038-DE

PLAQUETTES ET OBJETS TOURISTIQUES	
Via Ferrata : Encarts Publicitaires Annonceurs	180.00 €
Via Ferrata : Demi Encart Publicitaire	90.00 €
Encart Publicitaire set de table grande taille	255.00 €
Cartes Postales Plonk et Replonk	1,00 € la carte
Posters panorama depuis La Dôle	15.00 €
Dépliants panorama depuis La Dôle	5.00 €
DVD "Pêche en eaux jurassiennes"	15.00 €
Livre "Chemin de fer de Morez à Saint-Claude"	8.00 €
Livre "Petite histoire de l'horloge comtoise"	6.00 €
livre Wild Light Jura de Nicolas Gascard	35.00 €
livre JURA l'autre regard de Nicolas Gascard	38.00 €
couteau morézien classique bois standard	134.00 €
couteau morézien classique bois supérieur	149.00 €
disque bleu	2.50 €
couteaux neck « ROD » de Régis Rodriguez (modèles n°1 à 6)	143.00 €
Médailles récompenses pour Belvédères	2,00€
	- 1€/carte
carte postale "standard" (environ 10*15cm)	- 2€ pour 3 cartes (soit 4€ le pack de 6) possibilité d'offrir 1 carte par tranche de 3 belvédères débloqués dans l'application "Escapades Belvederes"
	8.00 €
Miel en pot (500g)	Pour les agents sur période noel pour destockage : 4.00 €
magnet email "Morez site pittoresque du Haut-Jura"	5.00 €
macvin	17.00 €
vin de paille	23.50 €
crémant blanc brut	10.50 €
vin blanc tradition	14.00 €
vin blanc chardonnay	10.00 €
vin blanc savagnin	16.00 €
bière 33cl « classique »	3.30 €
bière 33cl « spéciale » (bio, éphémère, etc...)	3.50 €
bière 75cl « classique »	7.00 €
bière 75cl « spéciale » (bio, éphémère, etc...)	7.50 €
pack de 6 bières 33cl (sans emballage)	18.00 €
emballage pour le pack de 6 bières	1.00 €
Participation volontaire pour l'entretien de la via ferrata	1.00 €
ADHESIONS ANNUELLES	
Commerces, professionnels de santé et chambres d'hôtes	52 € / An
Gîtes et meublés	52€/an pour le 1er gîte ou meublé puis 43€/an pour les
Restaurants	68 € / an
Hôtels	44 € et 6,00 € par chambre et 16,00 € par étoile 44 € pour un restaurant dans l'hôtel
Gîtes d'étape et de groupes prestataires touristiques et artisans recevant du public et entreprises	44 € et 1,70 € par lit
	68,00 € / an
Centres de vacances	2,00 € par lit limité à 200 € / an
Campings	1,70 € par emplacement / an
un hébergement léger supplémentaire (ex : yourte, logement insolite, ...)	12,50€ / an
Industries et banques	85 € / an
Grandes surfaces	186 € / an

PRESTATIONS ACTIVITES ESTIVALES - MOBILITE DOUCE - VENTES POUR COMPTE DE TIERS		Envoyé en préfecture le 24/07/2023 Reçu en préfecture le 24/07/2023 Publié le 24/07/2023 ID : 039-243900479-20230627-2023_038-DE
Location de vélo électrique LYVIA - 1 mois		16 € / pers. / demi-journée
location de la salle d'escalade par un prestataire adhérent à l'OT		
location de la salle d'escalade par un prestataire non-adhérent à l'OT		
Carte Avantage Jeune		8,00 €
Pack matériel pour Via-Ferrata (Baudrier-longes-casque) +Poulie		20,00 €
Poulie pour via-ferrata		7,00 €
Pack matériel pour Via-Ferrata (Baudrier-longes-casque)		13,00 €
Caution pour pack Via ferrata		320,00 €
Caution pour poulie seule		120,00 €
Caution pour Pack sans poulie		220,00 €
Membres du COS Pack matériel pour Via-Ferrata (Baudrier-longes-casque) +Poulie		7,00 €
Membres du COS Poulie seule		3,00 €
Membres du COS Pack matériel pour Via-Ferrata (Baudrier-longes-casque)		5,00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté adulte 3 jours		30,00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté adulte 7 jours		45,00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté adulte 1 an		80,00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté enfant 3 jours		15,00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté enfant 7 jours		22,00 €
Pass'Découverte Bourgogne Franche-Comté enfant 1 an		40,00 €
Billetterie	Rétrocession sur total des ventes réalisées par l'OT - 2 % pour les associations intercommunales - 5 % pour les associations hors territoire	
vente pour compte de tiers	Pourcentage établi dans les conventions	

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2023
19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 039	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr</p> <p><u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier)</p> <p><u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin</p> <p><u>Absents</u> : Mme Nathalie Millet, M. Gérard Bonnet</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs – Services techniques	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose :

VU la nécessité de procéder à la validation de la tarification des services techniques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

SERVICES TECHNIQUES		Tarifs au 01/07/2023
ARTICLE	OBSERVATIONS	
DENEIGEMENT Forfait Annuel *		
Aux particuliers	Maison Individuelle	163,00€
	Copropriétés*	325,00€
	Habitat Groupé*	325,00€
* : pas d'encaissement des règlements ni de déneigement tant que chacun n'a pas payé sa quote-part.		
DENEIGEMENT ET SALAGE NORMAL		
Déneigement	1 Heure (intervention minimum 15 min)	155,00€
Salage	1 Heure (intervention minimum 15 min)	155,00€
TARIFS INTERVENTION (services techniques)		
Main d'œuvre mécanique	Taux horaire	47,00€
Main d'œuvre espaces verts	Taux horaire	41,00€
Main d'œuvre service	Taux horaire	41,00€
Main d'œuvre service voirie	Taux horaire	41,00€
Location véhicule léger / jour	avec personnel	338,00€
Location tractopelle / heure	avec personnel	126,00€
Location camion / heure	avec personnel	75,00€
Location balayeuse / heure	avec personnel	134,00€
Location nacelle / heure	avec personnel	251,00€
Turbine (Minimum 30 minutes) / heure	avec personnel	175,00€
Elévateur / heure	avec personnel	81,00€
Loc. Nettoyeur Haute Pression - heure	avec personnel	81,00€
Maintenance Maison Médicale	Taux horaire	60,00€

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_040-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 040	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : modification de postes	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président présente la modification de poste qu'il conviendrait de valider :

Afin de pallier l'absence de deux ans (demande de disponibilité) de l'agent responsable des bâtiments au grade de technicien principal 1^{ère} classe, il est proposé au conseil communautaire de :

- Laisser le poste de technicien principal 1^{ère} classe ouvert au tableau des effectifs en poste vacant.
- Créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe et de l'inscrire comme poste permanent au tableau des effectifs afin d'engager un agent qui va assurer la fonction.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification de poste ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_041-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 041	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : création de poste	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président présente la création de poste qu'il conviendrait de valider :

Dans un souci de bonne organisation des services, parallèlement aux départs à la retraite de la responsable des ressources humaines de la commune de Hauts de Bienne (prévu en 2024) et de son assistante (acté pour l'été 2023), la ville et la communauté de communes sont convenues de la nécessité de renforcer le service RH dans l'objectif de la mutualisation à venir de leurs 2 services. Deux recrutements ont donc été faits en ce sens, recrutements qui donnent entièrement satisfaction ; ces derniers permettent par ailleurs de faire face à l'évolution de nos structures et à nos nouvelles obligations (RSU, CST, etc.) ainsi qu'aux transferts de compétences du Centre De Gestion du Jura auprès de nos services internes. Afin de donner une perspective professionnelle sur 3 ans à un des 2 agents dont le CDD se termine prochainement et de stabiliser le service en vue des retraites annoncées, il convient de créer un poste de gestionnaire des ressources humaines au grade de rédacteur à temps plein. Ce poste sera inscrit comme poste permanent au tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de poste ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_042-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 JUIN 2023
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 042	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Ressources humaines - mise en place d'un emploi de vacataire	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le Président expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- 1/ la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- 2/ la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent.
- 3/ la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'avoir recours à un ou plusieurs vacataire(s) pour assurer la/les mission(s) suivantes :

- Jury d'examen école de musique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_042-DE



Sur le rapport de Monsieur le Président, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à recruter un ou des vacataire(s) pour une durée de 1 jour chaque année pour réaliser les missions de jury d'examen à l'école de musique,
 - de fixer la rémunération de chaque vacation comme suit :
- sur la base d'un forfait rémunéré à hauteur de 2.5% de l'indice brut 511brut pour une demi-journée de travail.

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et que le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_043A-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 043	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Approbation de la modification simplifiée du PLUi	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 29/03/2021 ;

VU l'arrêté du Président du 24/10/2022 engageant la modification simplifiée n°1 du PLUi

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 21/02/2023 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

VU les pièces du dossier du PLUi mises à disposition au public du 10/04/2023 au 10/05/2023 ;

VU l'absence d'avis de l'autorité environnementale indiquant que le dossier n'était pas soumis à évaluation environnementale ;

VU l'avis favorable du Préfet du Jura en date du 30/03/2023 attirant l'attention sur la nécessité de s'assurer que les nouvelles dispositions ne permettront pas l'installation de constructions générant des nuisances et des risques supplémentaires significatifs sur la zone artisanale « petite vitesse » à Morbier ;

VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture du Jura en date du 27/03/2023 ;

VU l'avis favorable de la CDPENAF rendu lors de la commission du 24/03/2023 ;

Entendu le bilan de la mise à disposition ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public n'a pas fait l'objet de modification ;



Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLUi de Haut-Jura Arcade telle qu'elle est annexée à la présente ;
- AUTORISE M Le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- INDIQUE que le dossier du PLUi est tenu à la disposition du public à la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de communes durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLUi approuvé sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

- INDIQUE que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour d'affichage en mairie, insertion dans un journal).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/07/2023.

AFFICHÉE le 18/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_044-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 044	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 2 excusées avec pouvoir 1 excusée 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : BOMAT – actualisation tarifications borne de recharge électrique	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

Dans le cadre du Contrat de Territoire du Pays du Haut-Jura 2018-2020, les quatre Communautés de communes du Pays du Haut-Jura ont engagé le projet « Bouquet de mobilités alternatives pour tous » (BoMAT) dont une des actions consiste à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Trois bornes de recharge électrique sont actuellement en service aux Rousses, à Lajoux et à Morez. Compte-tenu de l'évolution du coût de l'électricité, il est nécessaire de redéfinir la tarification des recharges.

Pour rappel, les principes retenus pour la tarification des recharges sont les suivants :

- Tarification harmonisée dans le cadre du projet BoMAT/LYVIA,
- Tarif comprenant une composante « énergie » et une composante « temps » en journée (de 7h à 23h),
- Prise en compte des augmentations actuelles du coût de l'électricité,
- Limiter autant que possible le reste à charge global en considérant les charges d'électricité et les charges liées à l'exploitation et la maintenance, tout en proposant un service territorial attractif pour favoriser le développement de l'électromobilité.

Ainsi, la tarification validée en 2022 était la suivante :

Composante « énergie »	Composante « temps »
0,25 € par kWh	0,025 € par minute
	0,075 € par minute après 2 heures
	Gratuite entre 23h et 7h

Ainsi par exemple, pour 1h de charge à 22 kW (équivalent à environ 150 km) le budget est de 7€
 $0,25 \text{ €/kWh} \times 22 \text{ kWh} + 0,025 \text{ €/min} \times 60 \text{ min} = 7 \text{ €}$



Au regard des coûts de l'électricité constatés à Lajoux (entre 0,43 et 0,48 €TTC/kWh), des coûts estimés aux Rousses et à Morez (les communautés de communes n'ont actuellement pas accès aux factures dans le cadre du groupement d'achat coordonné par le SIDEC), et des coûts pratiqués ailleurs pour ce type de bornes, il a été proposé en comité technique d'augmenter la composante « énergie » à 0,50 €/kWh.

La nouvelle tarification serait la suivante :

Composante « énergie »	Composante « temps »
0,50 € par kWh	0,025 € par minute
	0,075 € par minute après 2 heures
	Gratuite entre 23h et 7h

Ainsi par exemple, pour 1h de charge à 22 kW (équivalent à environ 150 km) le budget est de 12,50 €
 $0,50 \text{ €/kwh} \times 22 \text{ kWh} + 0,025 \text{ €/min} \times 60 \text{ min} = 12,50 \text{ €}$

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE cette nouvelle tarification.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_045-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 045	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Plan vélo – convention de mise à disposition de terrain pour les consignes vélo	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

Dans le cadre de son Plan Vélo, Haut-Jura Arcade Communauté souhaite engager la transition de la mobilité du territoire, avec une politique visant à promouvoir la pratique du vélo au quotidien par différents biais : L'aménagement du territoire, la sensibilisation, l'accompagnement et l'animation en faveur du vélo comme solution de mobilité. Le stationnement fait partie des difficultés rencontrées par les cyclistes au moment de l'usage du vélo au quotidien, le vol étant l'un des freins principaux pour les usagers, même en territoire rural.

Pour accompagner au mieux les habitants dans cette pratique Haut-Jura Arcade Communauté a financé la mise en place de consignes sécurisées gratuites. Le principe est simple : l'utilisateur peut déposer son vélo et du matériel annexe en lien avec la pratique du vélo dans un emplacement libre et le fermer avec son cadenas personnel. Il dispose d'un délai continu de 7 jours d'utilisation (privatisation de la consigne interdite). Durant cette durée, les vélos et autres objets déposés restent sous la responsabilité de l'utilisateur en cas de vol ou de détériorations. Ce dispositif simple permet aux habitants de stationner leur vélo en sécurité, à l'abri des regards et des intempéries, afin de leur permettre de profiter de point d'intérêts à proximité.

Afin de répondre à différents usages, Haut-Jura Arcade Communauté et les communes du territoire ont choisi différents emplacements. Ces emplacements se trouvant sur des parcelles de communes appartenant au domaine public, une convention d'autorisation temporaire entre Haut-Jura Arcade Communauté et chaque commune est nécessaire ainsi qu'un règlement d'utilisation des consignes.



Les emplacements retenus sur le territoire de la collectivité sont les suivants :

- Mairie de Lézat (1) ;
- Aire de covoiturage/arrêt de bus de La Mouille (1) ;
- Parking du sentier de découverte de la Bienne, Bas de Morez (1) ;
- Aire de covoiturage Concorde de Morez (1) ;
- Gare SNCF de Morez (2) ;
- Place de la Mairie de Morez (1) ;
- Parking Covoiturage, Gare de Morbier (2)
- Arrêt de Bus, Tancua (1)
- Espace Loisirs, Longchaumois (1)
- Parking des Téléskis, Bellefontaine (1)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de solliciter les communes pour demander l'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public pour les consignes vélo sécurisés ;
- APPROUVE les conventions d'autorisation d'occupation temporaire des consignes vélo sur le domaine public appartenant aux communes du territoire ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_046-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 046	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Prime achat vélos à assistance électrique (VAE)	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

Dans le cadre de son plan vélo, Haut-Jura Arcade Communauté, souhaite encourager le développement de la pratique cyclable par des aménagements et du jalonnement cyclable, des services vélos tels que la location de vélos à assistance électrique (VAE), le stationnement vélo, la réparation de vélo mais aussi au travers d'une communication et un programme d'animation adapté à destination des différents acteurs du territoire. Toujours dans le même esprit d'accompagner les changements de comportement et particulièrement des pratiques de mobilité, il est jugé intéressant d'expérimenter la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. En effet, pour aller encore plus loin que la location de vélos à assistance électrique et pour donner envie aux habitants de faire évoluer durablement leur pratique de mobilité, la mise en place d'une prime à l'achat peut s'avérer très incitative d'après les retours d'expérience de nombreux territoires. De plus, le territoire d'Arcade ayant de très forts dénivelés, le vélo électrique est un excellent outil afin de rendre accessible les trajets du quotidien au plus grand nombre. Toutefois, le prix élevé de ces vélos est un frein pour encore beaucoup de citoyens.

La mise en place d'une prime dont le montant est conditionné par le revenu fiscal de référence du foyer demandeur permet de ne pas restreindre l'éligibilité à l'aide à une catégorie de foyers.

Il est ainsi proposé que Haut-Jura Arcade propose une telle prime (montant entre 100€ et 300€ conditionné par le revenu fiscal de référence) pour tout achat de vélo à assistance électrique sur le territoire d'Haut-Jura Arcade Communauté, sous les conditions suivantes :

- Résidence principale sur une des communes du territoire d'Arcade ;
- Une seule aide pourra être versée par foyer ;
- Le montant de l'aide est plafonné à 300€ et est conditionné par le Revenu Fiscal de Référence (RFR) du foyer demandeur :
 - o RFR < 20 000€ : Aide de 300€
 - o RFR compris entre 20 000€ et 35 000€ compris : Aide de 200€
 - o RFR > 35 000€ : Aide de 100€



- Avoir expérimenté le service de location de vélo à assistance électrique géré par Haut-Jura Arcade Communauté depuis sa mise en place en 2021 ;
- Le vélo doit être neuf, respecter la définition du point 6.11 de l'article R311-1 du code de la route et avoir été acheté dans l'un des commerces du territoire d'HJAC ;
- Le vélo doit avoir été acheté après le 27 juin 2023, et la demande d'aide doit être faite dans les 6 mois suivant la date d'achat. La validité du dispositif d'aide s'étend du 27 juin 2023 au 31 décembre 2023.

Le nombre de dossiers traités sera limité à l'enveloppe de 3000€ allouée à cette aide (soit environ 15 dossiers), votée à la commission des budgets. Les dossiers seront traités au fur et à mesure de leur réception. L'attribution de la subvention se fera par signature du Président d'Haut-Jura Arcade Communauté.

La liste des pièces exigées par la collectivité pour attribuer la prime figure dans la convention ainsi que le formulaire de demande.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place de cette prime d'achat dans cette limite budgétaire pour l'année 2023
- AUTORISE le Président de la communauté de communes à signer tout document qui se réfère au dossier d'attribution de prime à l'achat de vélo à assistance électrique.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_047-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 047	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,
Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences
Considérant l'accord de la personne désignée ;
Le Conseil Municipal sera appelé à décider :

Article 1 Missions du référent déontologue

Rappel des missions du référent déontologue : L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Tout membre du conseil communautaire peut consulter le référent déontologue qui est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.



3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article 2 Désignation et rémunération du référent déontologue

Matthieu HOUSER, titulaire d'un doctorat en droit public, est maître de Conférences en droit public, habilité à diriger des recherches (HDR) depuis 2010. Ancien cadre territorial, il est spécialisé en droit des collectivités territoriales et les finances locales. Auteur de nombreux ouvrages/articles, est également formateur agréé par le Ministère de l'Intérieur pour les élus locaux

Il est proposé de désigner M. Mathieu HOUSER, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat communautaire.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la communauté de communes.

Article 3 Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre du conseil communautaire.

Le référent déontologue pourra être saisi par mail à matthieu.houser@univ-fcomte.fr

L'objet du mail devra contenir la mention « confidentiel saisine déontologue »

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par mail par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 4 Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 5 Moyens mis à disposition

Le déontologue disposera d'une adresse électronique, d'un téléphone et d'un accès à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de désigner M. Mathieu HOUSER comme référent déontologue jusqu'à la fin du mandat communautaire
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_048-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 048	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 2 excusées avec pouvoir 1 excusée 1 absente	<u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier)
Nombre de votants : 25	<u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Désignation des représentants d'Arcade au comité de programmation du programme LEADER	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a déposé une candidature au programme européen Leader couvrant les années 2023-2027. Le dossier a été retenu par la région Bourgogne Franche Comté et permet de mobiliser une dotation de 2 millions d'euros sur la période. Le territoire de la candidature regroupe les quatre Communautés de communes constitutives du Pays du Haut-Jura :

- Haut-Jura Saint-Claude : 22 communes – 20 009 habitants
- Haut-Jura Arcade : 4 communes – 9 208 habitants
- Station des Rousses : 4 communes – 7 137 habitants
- La Grandvallière : 8 communes – 5 404 habitants

Le plan d'action s'organise autour de 6 thématiques :

- **Développer des démarches d'économie circulaire et d'approvisionnement énergétique en circuit court pour des bâtiments sobres en carbone** en promouvant l'économie circulaire dans le bâtiment et dans les opérations d'aménagement et en favorisant la production et la consommation d'énergies renouvelables locales.
- **Développer le potentiel nourricier du territoire et déployer le projet alimentaire territorial** en mobilisant du foncier, en soutenant les investissements en faveur de la diversification des productions, de leur transformation et de leur commercialisation et en favorisant l'accès à une alimentation locale de qualité.
- **Accélérer la transition des activités touristiques** en intégrant les enjeux liés à la préservation des sites au cœur des stratégies touristiques, en faisant de la mobilité un levier de la découverte du territoire et de l'expérience touristique et en accompagnant le repositionnement de la filière touristique
- **Pérenniser l'offre de commerces et de services en cohérence avec l'armature territoriale** en consolidant l'offre au sein de l'armature urbaine, en soutenant les initiatives facteurs de notoriété et d'attractivité et en renforçant l'offre de services de proximité dans les villages.



- **Conforter l'offre de mobilité et promouvoir le réseau LYVIA** en élargissant le bouquet de mobilités alternatives, en organisant un territoire des courtes distances, en accompagnant les changements de pratique et en fédérant une communauté d'acteurs de la mobilité.
- **Accompagner l'implication citoyenne dans les projets architecturaux et paysagers** en accompagnant le développement des projets d'auto-construction, d'auto-rénovation et en développant la mise en œuvre participative de la fabrique des espaces publics urbains et ruraux.

L'attribution des fonds aux différents porteurs de projets relève d'un comité de programmation composé d'élus du territoire (Parc et communautés de communes) et de partenaires (consulaires / CAUE / associations / socioprofessionnels...) soit une vingtaine de personnes. Pour être éligibles, les projets doivent rentrer dans les thématiques de la candidature. Le programme s'adresse à des maîtres d'ouvrages qui peuvent être des collectivités, des associations, des entreprises...

De façon à pouvoir installer ce comité de programmation, le Parc sollicite les communautés de communes pour désigner un représentant titulaire et un suppléant par structure qui siègeront au sein de ce comité pour la durée de mise en œuvre du programme.

Il est demandé au conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Haut-Jura Arcade communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de désigner M. PETIT comme représentant titulaire et M. BONNET comme suppléant.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_049-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 JUIN 2023
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 049	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Convention guide touristique	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

Le projet de convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de conception, d'organisation et de mise en page du « Guide Touristique – Année 2024 », commun aux deux Offices de tourisme dépendants des deux communautés de communes que sont La Grandvallièrre et Haut-Jura Arcade Communauté. Il a été convenu que la réalisation dudit guide soit faite par les services internes de Haut-Jura Arcade Communauté.

Les charges supportées concernent le coût du temps de travail consacré par un agent pour la conception du guide soit un montant de 2 640,00 euros. Ce coût est pris en charge à parts égales par les deux établissements. A cet effet, Haut-Jura Arcade Communauté refacturera à La Grandvallièrre la part lui revenant à l'issue de la réalisation des prestations. Les élus de la Grandvallièrre ont validé cette proposition de convention, et la feront passer en conseil communautaire début juillet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE cette mise en place et la convention qui la matérialise.
- AUTORISE le Président à signer cette convention.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_050-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 050	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte de gestion 2022 – budget principal	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose :

Le Président expose que le compte de gestion du budget principal est en tous points identique au compte administratif présenté par l'ordonnateur.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget principal établis par Monsieur le Comptable du Trésor Public de Saint Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal établi par Monsieur le Comptable du Trésor public de Saint Claude.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le 24/07/2023
ID : 039-243900479-20230627-2023_051-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 051	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	<u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier)
2 excusées avec pouvoir	<u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin
1 excusée	<u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
1 absente	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte administratif 2022 – budget principal	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Gérard BONNET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Laurent PETIT en qualité de Président après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CCHJ Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	7 073 020.27	7 215 580.50	142 560.23
	Section d'investissement	1 041 451.46	637 061.30	- 404 390.16
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	-	540 245.37	540 245.37
	Section d'investissement	-	379 786.41	379 786.41
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	7 073 020.27	7 755 825.87	682 805.60
	Section d'investissement	1 041 451.46	1 016 847.71	- 24 603.75
	TOTAL	8 114 471.73	8 772 673.58	658 201.85
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	-	-	-
	Section d'investissement	3 824 853.37	3 720 700.41	- 104 152.96
	TOTAL DES RAR	3 824 853.37	3 720 700.41	- 104 152.96
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	7 073 020.27	7 755 825.87	682 805.60
	Section d'investissement	4 866 304.83	4 737 548.12	- 128 756.71
	TOTA CUMULÉ	11 939 325.10	12 493 373.99	554 048.89

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_051-DE



- **Constate**, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_052-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 052	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 2 excusées avec pouvoir 1 excusée 1 absente	<u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier)
Nombre de votants : 25	<u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Affectation du résultat du compte administratif du budget principal 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le Président expose au Conseil communautaire qu'il convient d'affecter le résultat à la suite de la clôture du compte administratif 2022 du budget principal et propose l'affectation des résultats suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - CCHJ budget principal :	
<u>Résultat à affecter</u>	682 805.60
Résultat de clôture section d'investissement	-24 603.75
Solde Restes à Réaliser	<u>-104 152.96</u>
<u>besoin de financement</u>	128 756.71
Affectation en réserves - R 1068 en investissement	128 756.71
Report en fonctionnement - R 002	554 048.89

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- **128 756.71 €** en réserves au **compte 1068** des recettes d'Investissement pour le financement du déficit de la section d'Investissement du Budget Principal ;
- **554 048.89 €** au **compte 002** en recettes de Fonctionnement du Budget Principal.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_053-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 053	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Simplification comptable avec l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le président expose :

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : le cas échéant, possibilité de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- en matière d'approbation des comptes, la M57 permet d'envisager le vote d'un compte financier unique se substituant au compte administratif de la collectivité et au compte de gestion du comptable public.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'actuelle instruction comptable M14 soit pour la Communauté de Communes son budget principal et son budget annexe.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est prévue au 1er janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_053-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** le passage à la nomenclature M57 du budget de la Communauté de Communes et de son budget annexe actuellement gérés en M14 à compter du budget primitif 2024,
- **Autorise** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_054-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 054	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Apurement du compte 1069 pour le passage à la nomenclature comptable M57	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Le président expose :

Dans le cadre du passage de la nomenclature comptable M57 à partir de l'exercice 2024, le compte 1069 doit, obligatoirement, être apuré dès l'exercice 2023. L'instruction comptable M14 a été mise en place au 1er janvier 1997. Le compte 1069 fut créé pour neutraliser l'impact du rattachement des charges qui s'imposait alors pour la première fois aux collectivités locales. L'apurement consiste à rédiger un mandat d'ordre (opération non budgétaire) au compte 1068 sur l'année 2023. Pour le Budget Principal, le montant de ce compte est de 7 222.61€.

Les crédits afférents à cet apurement seront inscrits dans le cadre d'une décision modificative du budget principal de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023 par une opération d'ordre semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 pour un montant de 7 222.61 €,
- **Demande** à M. le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
 Morez
 39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
 Reçu en préfecture le 24/07/2023
 Publié le 24/07/2023
 ID : 039-243900479-20230627-2023_055-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 27 JUIN 2023
 19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 055	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 2 excusées avec pouvoir 1 excusée 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Décision modificative n°1 - budget principal	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le président expose au Conseil communautaire qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 961,81 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 961,81 €
D-8226-020 : Honoraires	0,00 €	4 143,81 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 143,81 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 222,61 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 222,61 €	0,00 €	0,00 €
D-86111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 541,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 541,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7588-810 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 945,61 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 945,61 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	12 907,42 €	0,00 €	12 907,42 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 222,61 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 222,61 €
D-1088-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	7 222,61 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	7 222,61 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	7 222,61 €	0,00 €	7 222,61 €

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-2023_055-DE



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications présentées ci-dessus à apporter au Budget Principal 2023,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID : 039-243900479-20230627-D2023_056B-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUI 2023

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 056	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Fabienne Jobard, Mme Martine Guyon, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, M. Gérard Bonnet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Nathalie Buhr <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Catherine Crestin Billet (pouvoir à Jacqueline Laroche), Bénédicte Bourgeois (pouvoir à Yann Bondier) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 21 juin 2023	
<u>Objet</u> : Décision modificative n°1 - budget annexe maison de santé	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep

Monsieur le président expose au Conseil communautaire qu'après le vote du budget primitif du budget annexe Maison de Santé, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615228-511 : Entretien et réparations autres bâtiments	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-511 : Autres	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	131,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	131,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	132,00 €	132,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications présentées ci-dessus à apporter au Budget annexe 2023 de la Maison de Santé,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/07/2023.

AFFICHÉE le 24/07/2023

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit